



IFRS en bref

Les derniers développements en matière de normes IFRS

Numéro 2017-03 - 15 mars 2017

Dans ce numéro

- Notre panorama des futures normes applicables
- IFRS 15 : 10 raisons de s'en préoccuper rapidement
- IFRS 9 : les dernières discussions en matière de dépréciation
- Notre Newsletter mensuelle sur les Instruments financiers
- Assurance : les touches finales au projet
- Secteur bancaire – Le guide des états financiers est paru !

Equipe de rédaction :

Emmanuel Paret, associé
Nathalie Alvet, Christine Demaille, Gaël Rognon, Edith Schwager

Pour toute question ou consultation technique,
vous pouvez contacter notre département [Accounting Advisory](#).



Global IFRS institute



Version imprimable



Contactez-nous

Notre panorama des futures normes applicables

Notre résumé des nouvelles normes – déjà en vigueur ou attendues – qui sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 est maintenant disponible.

Il vous permet d'accéder à des informations détaillées sur les nouvelles dispositions ainsi qu'à des résumés de celles-ci et attire l'attention sur les dates d'entrée en vigueur au sein de l'Union européenne.

Il est important de noter que, même si les nouvelles normes sur le revenu, les instruments financiers et les contrats de location ne sont pas encore en vigueur, les IFRS requièrent, dès avant leur date d'application obligatoire, la publication d'informations nécessaires à l'évaluation de leurs futurs impacts. C'est le cas même si vous ne les adoptez pas par anticipation. Les investisseurs et les régulateurs s'attendent, en effet, à de plus en plus d'informations quantitatives sur les répercussions des principales nouvelles normes à mesure que leurs dates d'entrée en vigueur approchent.

Pour aller plus loin



Accédez à [notre page sur le sujet](#)

IFRS 15 : 10 raisons de s'en préoccuper rapidement

La nouvelle norme sur le revenu sera l'une des priorités dans les mois à venir. Le blog IFRS de KPMG revient sur les 10 raisons pour lesquelles les directeurs financiers doivent impérativement s'en préoccuper. Et ce d'autant plus lorsque le projet de transition n'a pas encore ou tout juste démarré.

Les implications d'IFRS 15 peuvent en effet couvrir un large spectre, allant de l'EBITDA aux systèmes d'information et procédures.

Pour aller plus loin



Accédez à [notre article sur le sujet](#).

IFRS 9 : les dernières discussions en matière de dépréciation

Notre Newsletter résume les discussions de l'IASB lors de sa réunion de février sur des difficultés potentielles d'application d'IFRS 9 - Instruments financiers en matière de dépréciation. La problématique posée porte sur la détermination de la période d'exposition au risque qui entre dans l'évaluation des pertes de crédit attendues pour certains types de facilité de crédit comme les cartes de crédit.

A ce stade, le staff de l'IASB a résumé pour le Board les dispositions existant dans IFRS 9 en la matière ainsi que les observations du groupe de transition dédié (l'ITG). Le staff de l'IASB a ensuite prévu de développer du matériel éducatif sur ce sujet et sur d'autres zones de difficultés identifiées pour aider à la mise en œuvre d'IFRS 9.

Pour aller plus loin



Accédez à [notre Newsletter IFRS 9 Dépréciation](#)

Notre Newsletter mensuelle sur les Instruments financiers

Cette Newsletter résume les discussions de l'IASB lors de sa réunion de février sur le projet « Instruments financiers ». Les sujets suivants ont été abordés :

- Des amendements à IFRS 9 relatifs au traitement des instruments comportant des options de remboursement anticipé symétriques destinés à permettre, sous certaines conditions, une comptabilisation au coût amorti ou en juste valeur par OCI, seront publiés en avril avec un appel à commentaires réduit à 30 jours ;
- S'agissant des instruments financiers ayant des caractéristiques de capitaux propres, l'IASB a provisoirement décidé :
 - d'imposer l'approche Gamma aux clauses contractuelles d'un instrument financier conformément à IAS 32 et IFRS 9 ;
 - de réfléchir à l'opportunité d'examiner le traitement comptable des offres publiques obligatoires ainsi que les éventuelles informations à fournir ;
 - de ne pas réexaminer IFRIC 2 « Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires ».

Pour aller plus loin



Accédez à [notre Newsletter Instruments financiers](#) sur le sujet.

- Enfin, l'IASB a validé les conclusions de l'IFRIC relatives au fait que, dans IFRS 9, une modification qui ne conduit pas à la décomptabilisation d'un instrument doit se traduire par un recalcul du coût amorti avec ajustement en résultat.

Assurance : les touches finales au projet

Lors de sa réunion de février, l'IASB a traité de plusieurs sujets résiduels soulevés lors de la rédaction finale de la future norme et/ou lors de la revue du texte par des tiers :

- Exemption relative au niveau d'agrégation : l'IASB a accepté d'introduire une exemption au principe d'agrégation des contrats pour ne pas exiger une évaluation séparée des contrats pour lesquels la réglementation encadre spécifiquement le prix ou les garanties des contrats en question ;
- Comptabilisation des changements d'estimation : les changements d'estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs résultant des risques non financiers (y compris ceux résultant des ajustements d'expérience) seront comptabilisés en contrepartie de la marge de service contractuelle (CSM). De plus, les écarts d'expérience devraient exclure les composantes d'investissement ;
- Reprise de la marge de service contractuelle : l'IASB a confirmé que l'allocation en résultat de la marge de service contractuelle serait déterminée une fois que tous les ajustements de la CSM auront été comptabilisés.

Le processus de rédaction de la norme se poursuit, la publication d'IFRS 17 étant annoncée pour le mois de mai 2017.

Pour aller plus loin



Accédez à [notre Newsletter Assurance sur le sujet](#).

Secteur bancaire – Notre guide des états financiers

Ce guide est relatif au modèle d'états financiers IFRS de KPMG pour les établissements financiers. Cette nouvelle édition est basée sur le référentiel applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. Il illustre également de façon étendue les informations à fournir relatives à l'impact de la future adoption d'IFRS 9.

Pour aller plus loin



Téléchargez [notre Guide des Illustrative disclosures for banks](#).

KPMG vous accompagne :

Pour vous abonner à nos deux **nouvelles** newsletters **On en parle sur l'actualité comptable des sociétés françaises** et **l'actualité réglementaire des sociétés cotées**, [cliquez ici](#).

Pour une vue d'ensemble de notre bibliothèque de publications sur les IFRS : [cliquez ici](#)

Pour écouter Les Matinales de KPMG - une émission de radio pour décrypter l'essentiel de l'actualité comptable et financière en 20 minutes chrono : [rendez-vous à tout moment](#)

sur notre site

kpmg.fr/mediasocial



[Enoncé en matière de confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Espace abonnés :
[Abonner une relation professionnelle](#)
[Changer ou mettre à jour vos coordonnées](#)
[Se désabonner d'IFRS en Bref](#)

Politique de protection des données nominatives
Loi du 6 janvier 1978 modifiée "Informatique et Libertés"

Pour exercer vos droits nous contacter par e-mail : fr-marketing@kpmg.fr.

Le copyright des publications originales appartient à KPMG IFRG Limited et KPMG IFRG Limited conserve tous les droits relatifs aux publications originales.

© 2017 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés.